

La CCAVM

- 1 territoire
- 51 communes
- 8635 habitants

Janvier 2019 n°1

L'INFO'COM de la CCAVM



Patrick Berthelon
Président de la CCAVM

En ce début janvier, je souhaite à toutes et à tous, le meilleur pour l'année 2019.

Dans un contexte social et politique tendu, je veux vous assurer de l'engagement sans faille de la collectivité dans le développement et la préservation d'un territoire auquel nous sommes tous très attachés.

Ces deux notions qui pourraient, de prime abord sembler contradictoires, sont pourtant indissociables.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), dont nous annonçons le lancement dans notre publication de décembre et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), porté par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) que nous évoquons aujourd'hui, contribuent à garantir l'équilibre nécessaire entre dynamique économique, qualité de vie et préservation de notre patrimoine naturel.

Si le PLUIH est élaboré à l'échelle de la CCAVM, il s'inscrit dans un dispositif plus vaste, le SCOT, qui définit lui, les grandes orientations en terme d'urbanisation, d'aménagement commercial et d'environnement, à l'échelle du Pays de Langres.

RAPPEL permanence délocalisée de la MSAP



La Maison de Service au Public (MSAP) et ses partenaires, offre aux habitants du territoire la possibilité d'être accompagnés dans leurs démarches administratives du quotidien en un lieu unique.

Afin d'être au plus près des usagers, depuis le 1er septembre 2018, la communauté de communes propose chaque semaine une permanence de la MSAP sur la commune d'Auberive.

chaque vendredi de 14h00 à 16h30 - sans rendez vous

Maison de Pays d'Auberive

Rue des Fermiers - 03 25 87 78 98

<https://fr-fr.facebook.com/maisondesservicesprauthoy>



Gestion du transport scolaire

En 2019, la CCAVM accueille une nouvelle Directrice pour une mission qui demande réactivité et sécurité et qui facilite grandement le quotidien de nombreuses familles du territoire : le transport scolaire.

Madame Emilie Joly a pris ses nouvelles fonctions le 1er janvier dernier. Elle est désormais la référente en matière de transport scolaire au sein des services de la collectivité et l'interlocutrice privilégiée des usagers. Madame Joly n'est pas une nouvelle venue à la CCAVM puisqu'elle intervenait depuis plusieurs années au sein des mairies et de l'Agence Postale Intercommunale (API) de Longeau dans le cadre de la mutualisation entre communes et Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).



SMICTOM
SUD HAUTE-MARNE
collecte des déchets ménagers

Ordures ménagères : ce qui change en 2019

Courant 2019, le SMICTOM va doter chaque foyer d'une poubelle standardisée afin de collecter les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs, hors tri sélectif). **Le ramassage de ces poubelles se fera toujours une fois par semaine**

devant votre domicile, avec le sac de tri :



Semaines impaires :
Plastiques/alu/acier



Semaines paires :
Papier/cartonnettes

Un courrier a été remis dans chaque foyer pour vous informer de la distribution des bacs et collecter des informations sur votre situation, pour savoir quel taille de bac vous attribuer.

L'intérêt d'une telle démarche est de faciliter le travail des agents de collecte.

La redevance incitative à l'étude

Qu'est ce que la Redevance Incitative ?

La Redevance Incitative est un nouveau mode de financement, plus équitable, du service de gestion des déchets, qui prend en compte la quantité de déchets ménagers produit par chaque foyer.

Comment marche la Redevance Incitative ?

Elle fonctionne sur un principe simple : plus l'utilisateur trie ses emballages, verre, papiers... moins il remplit sa poubelle d'ordures ménagères, moins il la présente au ramassage et moins il paye.

Il s'agit bien d'une facturation à la levée et non à la pesée.

L'objectif est avant tout d'inciter les foyers à réduire la quantité de déchets produits, notamment les ordures non recyclables, et améliorer le tri.

Quand sera-t-elle mise en place ?

La Redevance Incitative est actuellement en étude. Sa mise en place est prévue pour 2021, si le Comité Syndical du SMICTOM et les Communautés de Communes donnent leur accord. L'année 2020 sera une année test avec un comptage des bacs à ordures ménagères collectés et l'envoi d'une facture informative.

ZOOM SUR :

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Langres

Où en est la procédure ?

2017 Diagnostic

2018 Rédaction du PADD, construit en concertation avec les différents acteurs socio-économiques et associatifs du territoire réunis lors des ateliers thématiques

2019 Réalisation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

5. Réunir les conditions d'accueil des populations d'aujourd'hui et de demain

- Produire environ 2 450 logements à l'horizon 2035 (construction neuve et rénovations) pour accueillir 1 500 à 2 000 ménages supplémentaires

- Mieux répondre aux besoins des ménages : accession abordable et locatif pour jeunes actifs, logements adaptés au vieillissement

- Conforter l'offre des pôles de services

- Maintenir et renforcer en équipements liés à la santé et au scolaire

- Offrir des solutions de mobilité diversifiées : valorisation des gares, transport à la demande, covoiturage, déplacement doux...

Un SCoT, c'est quoi ?

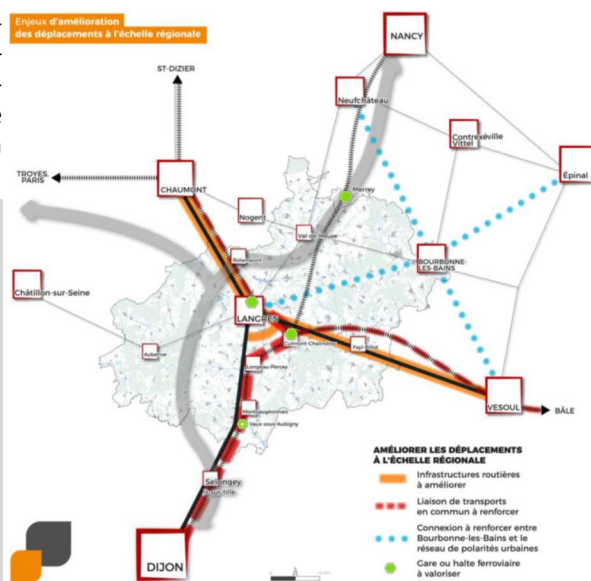
C'est un document d'urbanisme qui va définir, à grande échelle, les orientations d'aménagement et de développement du périmètre du Pays de Langres. Elaborer un SCoT oblige à se poser la question « à quoi voulons-nous que notre territoire ressemble dans 20 ans ? ». Il servira de cadre de référence pour toutes les politiques territoriales du Pays de Langres, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de commerces, d'environnement et plus généralement en termes d'organisation de l'espace.

Les cinq grandes orientations du projet :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), en cours de finalisation, est l'expression du projet politique validé par les élus pour répondre aux enjeux du territoire. Ils se déclinent en cinq grandes orientations :

1. Tirer parti du positionnement inter-régional du territoire

- Mettre en valeur l'identité territoriale
- Optimiser les conditions de mobilités vers les pôles urbains voisins afin de faciliter l'accès aux services et commerces : Dijon, Nancy, Chaumont, etc...
- Maintenir la population à 44 000 hbts
- Déployer la couverture numérique (Très Haut Débit, 4G)



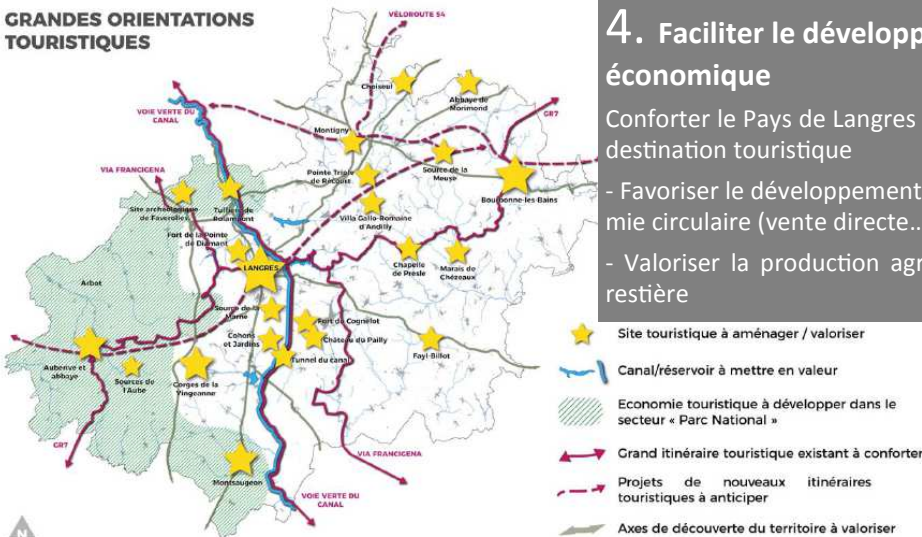
2. Protéger et valoriser les paysages et le patrimoine

- Protéger les éléments de paysage (haies, prairies...)
- Encadrer le développement de l'éolien
- Maîtriser la qualité paysagère des nouvelles constructions

3. Valoriser les ressources et richesses environnementales

- Préserver les milieux naturels
- Accompagner la mise en œuvre du projet de Parc National
- Préserver la qualité de la ressource en eau

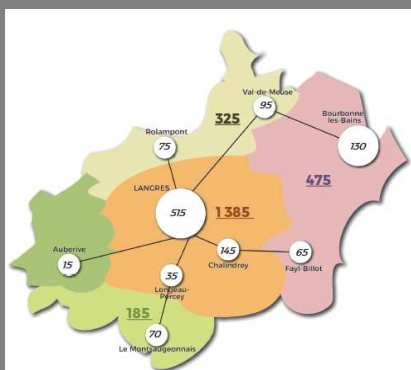
GRANDES ORIENTATIONS TOURISTIQUES



4. Faciliter le développement économique

Conforter le Pays de Langres en tant que destination touristique

- Favoriser le développement de l'économie circulaire (vente directe...)
- Valoriser la production agricole et forestière



Objectifs de production de logement

Directeur de la publication
Patrick Berthelon
Rédaction
Sophie Hervieu